

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Dellac, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, M. Monany, M. Martin S., Mme Pierre, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2024-VI-20 du 13 juin 2024

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2024

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2023-XII-34 du 14 décembre 2023 actant l'apurement du compte 1069 à compter du budget supplémentaire 2024,

Vu la délibération n°2021-12 du 7 décembre 2021 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 mettant fin à l'exercice des compétences du Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2022 portant dissolution du Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu la délibération n°11-01 du 19 mai 2022 actant le retrait du département de la Seine-Saint-Denis du Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu la délibération n°2022-4 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris portant proposition de répartition du patrimoine du syndicat mixte ouvert,

Vu le rapport de son président,



Les commissions consultées,

**après en avoir délibéré,**

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour le budget supplémentaire de 2024, qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 284 482 264,28 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 250 528 447,99 en dépenses et en recettes, en mouvements réels.

Section d'investissement

- 183 240 308,22 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 172 945 839,25 euros en dépenses et 151 310 273,90 euros en recettes, en mouvements réels.

Section de fonctionnement

- 101 241 956,06 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 77 582 608,74 euros en dépenses et 99 218 174,09 euros en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE le budget principal et le budget annexe suivants :

Budget principal

Section d'investissement

Mouvements budgétaires: 174 326 026,89 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 163 137 029,89 euros en dépenses et 140 649 902,44 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : 102 055 448,79 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 76 650 011,34 en dépenses et 99 137 138,79 euros en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 8 914 281,33 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 9 808 809,36 euros en dépenses et 10 660 371,46 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : - 813 492,73 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 932 597,40 euros en dépenses et 81 035,30 euros en recettes.

- PREND ACTE des résultats de clôture du Forum métropolitain du Grand Paris et décide de l'intégration de la part qui revient au Département de la Seine-Saint-Denis à la suite de la dissolution de ce syndicat mixte ouvert, dans les résultats du budget départemental de 2023 ;
  
- CONSIDÉRANT qu'il revient au département de la Seine-Saint-Denis un excédent de fonctionnement de 840,53€ (compte 002) et un excédent d'investissement de 5 062,98€ (compte 001) au titre d'une bonification suite à la dissolution du forum métropolitain ;
  
- AFFECTE au compte 1068 la somme de 132 047 661,44 euros, décomposé comme suite :
  - + 135 120 374,89 euros au titre du besoin de financement de la section d'investissement,
  - - 3 077 776,43 euros au titre de l'apurement du compte 1069 pour l'exercice 2024,
  - + 5 062,98 euros au titre d'une bonification suite à la dissolution du forum métropolitain
  
- APPROUVE l'opération menée sur le solde du compte R 002 : + 840,53 euros au titre de la reprise des résultats de clôture en fonctionnement du Forum métropolitain du Grand Paris.
  
- FIXE, en tenant compte de ces opérations, le montant du R002 à 122 201 616,44 euros affecté en recette de la section de fonctionnement au titre de la reprise du résultat n-1 ;
  
- FIXE à 289 720,70 euros en dépenses et 872 360,72 euros en recettes au titre des mouvements liés entre le budget principal et le budget annexe d'assainissement ;
  
- DÉCIDE de la reprise du remboursement par la MDPH à hauteur de 830 458,86 euros ;
  
- CRÉE une provision pour garantir un haut niveau d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros au-delà de 2024 ;
  
- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2, n°2 bis et n°3.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete*

Vote(s) contre de :

*M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Cannarozzo*

Abstention(s) de :

*M. Chabani, Mme Lagarde*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 9	Abstention(s) : 2
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*